



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Département de Saône et Loire

SÉANCE DU : 16 octobre 2018	Nombre de délégués :	
N° 2018-021	En exercice :	50
Convocation du : 10 octobre 2018	Présents ou représentés :	36
Affichage du : 17 octobre 2018	Absents :	10

Objet de la délibération : Renouvellement de la convention cadre CDG 71

L'an deux mille dix-huit et le seize du mois d'octobre à 18H00, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de Montceau-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc FRIZOT, Président, délégué titulaire de la commune de Blanzy.

Étaient Présents, représentant les communes de :

Communes	Délégués titulaires	Présent	Excusé	Absent	Représenté par : (délégué suppléant)
LES BIZOTS (CCM)	M Thierry MARMORAT M Jean Paul LUARD	X		X	
BLANZY (CCM)	M Jean Marc FRIZOT M André PAPILLON	X X			
CIRY LE NOBLE (CCM)	M Pascal SCHIAVONE M Jean François RIZET	X		X	
DIGOIN	M Yves BAYON Mme Marie-Agnès FORGEAT			X X	
GÉNELARD (CCM)	M Marcel MARTIN M Pierre-Yves DUMAS			X X	
MARIGNY (CCM)	Mme Paulette ACKERMANN M François MARCHAND	X	X		M Bernard MORIN
MONTCEAU LES MINES (CCM)	M Michel FURNO Mme Catherine PIGUET	X		X	
MONTCENIS (CCM)	M André PRUDHON M Joachim LOPES	X	X		
MONTCHANIN (CCM)	M Joël DUBAND M Daniel LAUREAU	X	X		Pouvoir à M Joël DUBAND
LOUDRY (CCC)	M Pascal LOPES DE LIMA M Jean Paul LAUPIN		X	X	
PALINGES (CCC)	M Bruno PICHARD M Jean Louis TRAMOY	X X			
PARAY LE MONIAL	M André ACCARY M Gilles PERRETTE	X	X		
PERRECY LES FORGES (CCM)	M Christophe DESCHAMPS M Guillaume JACOB		X X		M Christophe DESCHAMPS
POUILLOUX (CCM)	M SOROKA Christian M Jimmy BOUDRY	X X			
SAINT AUBIN EN CHAROLLAIS (CCC)	M Pascal MOREAU M Jean Paul BRÉTIGNY	X X			
SAINT BERAÏN SOUS SANVIGNES (CCM)	M Jean-Paul GUILLEMIN M Bernard VILLETTE	X X			
SAINT EUSÈBE (CCM)	M Alain BALLOT M Henri CHECKO	X X			
SAINT LAURENT D'ANDENAY (CCM)	M Rémy CAPA M Gilles TOUILLON	X X			
SAINT LEGER LES PARAY	M Laurent BOURGEON M Alain MATRAS	X X			
SAINT VALLIER (CCM)	Mme Danielle LUCIEN M Denis BEAUDOT	X		X	
SAINT VINCENT BRAGNY (CCC)	M Sébastien DESCHAMPS M Jean Marc PESSIN	X		X	
SANVIGNES LES MINES (CCM)	M Guy BOGUET M Jean Claude LAGRANGE	X	X		M Frédéric CANE
TORCY (CCM)	Mme Sylvie LECOEUR M René LEBEAU	X X			
VITRY EN CHAROLLAIS	M Daniel THERVILLE M Jean Yves GRILLET	X	X		Pouvoir à M D THERVILLE
VOLESVRES	M David PIERRE M Claude DUCROUX	X X			

Secrétaire de séance : M Bruno PICHARD

.../...

La convention cadre signée en 2011 doit être renouvelée.

Le Président informe l'assemblée :

Le champ d'intervention des missions obligatoires du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale sont :

- Information sur l'emploi public territorial,
- Gestion des carrières,
- Gestion des décharges d'activité de service et des autorisations spéciales d'absence,
- Organisation concours et examens professionnels,
- Publicité des listes d'aptitude, créations et vacances d'emplois,
- Publicité des tableaux d'avancement,
- Prises en charge de fonctionnaires momentanément privés d'emploi,
- Reclassements des fonctionnaires inaptes,
- Aide à la recherche d'emploi après disponibilité,
- Fonctionnement des conseils de discipline,
- Commissions administratives paritaires, comités techniques paritaires.

Elles sont financées par une cotisation de 0.8 % assise sur la masse salariale de leurs agents.

D'autre part en vertu des articles 22 à 26-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a développé au service de ses collectivités territoriales partenaires des missions facultatives.

Certaines d'entre elles sont financées par une cotisation additionnelle de 0.2 % assise sur la masse salariale de leurs agents : gestion informatisée des dossiers individuels des agents, documentation sur le statut de la fonction publique territoriale accessible sous diverses formes : mise à disposition de bases de données, circulaires, réunions d'information, ...

D'autres missions sont effectuées par le Centre de gestion de Saône et Loire, à la demande de ses collectivités territoriales partenaires et financées par convention et sont actuellement les suivantes :

- Emplois temporaires,
- Mise à disposition de secrétaire de Mairie Itinérant,
- Conseil en recrutement,
- Service paies,
- Calcul et gestion des procédures de versement des allocations chômage,
- Conseil en Gestion des Ressources Humaines
- Retraite, CNRACL
- Médecine préventive,
- Aide à la réalisation du document unique,
- Assistance en prévention et sécurité,
- Commission de réforme,
- Aide à la valorisation et au traitement des archives.

Le Centre de Gestion de Saône et Loire propose à la collectivité l'utilisation d'une convention-cadre ouvrant la possibilité de faire appel, en tant que de besoin, aux missions facultatives précitées du Centre de Gestion.

Elle reprend les conditions générales de mise en œuvre des différentes missions et renvoie aux modalités de fonctionnement et aux cotisations propres à chaque mission pour l'année en cours.

Le Président propose à l'assemblée de signer la convention-cadre proposée par le CDG.

Fait et délibéré en séance et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' followed by a horizontal line and a curved line that resembles the letter 'F'.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le : **19 octobre 2018**
Publication le : **19 octobre 2018**

A Montceau-les-Mines le : **19 octobre 2018**
Le Président

A handwritten signature in black ink, identical to the one above, consisting of a stylized 'J' followed by a horizontal line and a curved line that resembles the letter 'F'.